

COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE

Québec

Québec, le 7 décembre 2005

Monsieur William J. Cosgrove
Président de la commission
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**OBJET : Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain
 entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec**

Monsieur,

Dans votre lettre datée du 2 décembre 2005, vous demandiez à la Commission de la capitale nationale du Québec de vous faire savoir par écrit si elle s'objecte toujours à ce que le document concernant le budget détaillé du projet de la promenade Samuel-De Champlain soit rendu public.

La Commission de la capitale nationale du Québec n'a aucune objection à fournir confidentiellement à la commission du BAPE les estimations budgétaires détaillées concernant le projet. Ces estimations, qui sont préliminaires, devraient évoluer dépendamment des secteurs, mais sans dépasser le budget total de 70,0 M\$ autorisé.

Cependant, le fait de rendre publiques ces informations pourrait donner un avantage aux fournisseurs (entrepreneurs, consultants) qui connaîtraient les budgets disponibles par secteur et placerait ainsi la Commission dans une situation de faiblesse lors d'un éventuel processus d'appel d'offres public. Bref, la connaissance des budgets détaillés pourrait compromettre le processus d'appel d'offres lui-même et faire en sorte que les coûts des travaux dépassent les budgets alloués.

Il y a lieu de croire qu'en 2006 et 2007, le marché de la construction sera très compétitif en raison des nombreux travaux qui seront réalisés pour les fêtes de 2008.

C'est en tenant compte de l'intérêt des contribuables et de celui du gouvernement que la Commission demande de préserver la confidentialité des budgets détaillés du projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain.

Enfin, nous soumettons que si une telle demande était formulée dans le cadre de la Loi sur l'accès aux documents publics et la protection des renseignements personnels, la Commission de la capitale nationale du Québec ne donnerait pas suite à cette demande telle que formulée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments. Soyez assuré de ma disponibilité pour répondre à vos questions.



Diane Simard, directrice de projet
Promenade Samuel-De Champlain

p.j.